

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Mai 2017

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Date de convocation : 11 Mai 2017**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Mmes Annie CHERONNEAU, Nathalie BŒUF, Jocelyne Ré.

**Absent :** M. Thierry MERCIER

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne RE.

**Vote du budget annexe 2017 :** Comme vu avec M. le Percepteur, et avant de finaliser toutes les écritures comptables, il est nécessaire de rédiger le budget 2017 du bâtiment relais :

- Section de fonctionnement équilibrée à la somme de : 37 513.94 €
- Section d'investissement équilibrée à la somme de : 1 628.68 €

Vote du conseil municipal : 7 voix pour, 1 abstention.

**Virements de crédits (budget communal) :** Modifications budgétaires, suite à la baisse des dotations de l'Etat et notifiées à la commune après le vote du budget principal :

Articles (RF) : 7411, 74121, 742 : - 1 382.00 € Article 022 (DF) : - 1 382.00 €

Suite à la notification du département de l'octroi d'une subvention pour la restauration des registres d'Etat Civil (+ 100 ans), il est nécessaire d'ouvrir un nouveau programme pour ce faire :

- Restauration registres anciens : + 2 300.00 €
- Abords église : - 2 300.00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces modifications budgétaires.

**Travaux voirie au Bois Blanc :** Examen des devis présentés par M. le Maire :

- Syndicat départemental de la voirie : 29 887.91 € TTC
- Hidreau : 27 031.20 € TTC
- Bernard TP : 26 678.40 € TTC

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Bernard, à 7 voix pour, 1 voix contre.

**Prêt voirie 2017** : Après examen de la proposition du Syndicat de la voirie, le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 1 abstention de réaliser un emprunt de 5 000 €, aux conditions suivantes : Durée 5 ans, échéance trimestrielle, taux : 0.70 %.

**Travaux façade de la mairie** : la société BONNAUD, malgré nos rappels, n'a toujours pas entamé les travaux de réfection de la façade de la mairie. Le Conseil Municipal invite M. Le Maire à relancer une nouvelle procédure.

Il serait souhaitable de sortir de l'inventaire communal, les éléments mobiliers qui ne sont plus d'aucune utilité au secrétariat de la mairie : ancien ordinateur (Windows 10, unité centrale uniquement), onduleur, imprimantes et divers....

Le Conseil Municipal décide de procéder à une publicité pour se séparer de ces matériels.  
Mise à prix : 50.00 €.

La séance est levée à 22 heures.

Le maire,  
**Didier BOREL.**

